

Image not found or type unknown



Accident de travail dans la fonction publique

Par romuald33, le 07/02/2014 à 13:00

Bonjour a tous

Je suis jardinier dans une commune et je suis actuellement en accident de travail depuis le 13/09/2012. Depuis plusieurs mois, je ne peux plus avoir de rééducation car la mairie a une assurance qui ne veut plus prendre en charge mes séances de kiné et la mairie ne veut pas prendre le relais pour me payer les soins.

A t'elle le droit de faire cela?